

DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole, Madame Corinne MASCALA,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Éducation sur l'enseignement supérieur,

donne délégation de signature à Madame Nathalie DELANGHE, Directrice de la Direction des Etudes et de la Scolarité

à l'effet de signer, pour l'Université Toulouse 1 Capitole,

- ✓ les attestations
 - d'inscription tardive pour les étudiants étrangers
 - indiquant qu'un étudiant remplit les conditions d'inscription
 - indiquant que l'inscription administrative (IA) est en cours
 - de désinscription
 - de cohérence du cursus en vue d'un maintien de bourse
 - de non réinscription
 - d'affiliation à la sécurité sociale étudiante
 - de désaffiliation à la sécurité sociale étudiante
 - d'assiduité constatée et d'absence de sanction disciplinaire
 - précisant les bornes de l'année universitaire
 - précisant les dates de début et de fin des enseignements
 - précisant les enseignements suivis
 - de convocation aux examens
 - de présence aux examens
 - d'obtention et de délivrance d'un diplôme
 - de validation d'études valant dispense de diplôme
 - les conventions de stages des apprenants ayant un statut de formation continue

En cas d'absence de Madame Nathalie DELANGHE, Monsieur Matthieu GERDAY, Attaché d'Administration de l'Etat, Adjoint à la Directrice de la Direction des Etudes et de la Scolarité, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet au 3 janvier 2019. Elle annule et remplace celle consentie à Messieurs Yvon GALY-TANTOUNAT et Matthieu GERDAY en date du 2 octobre 2017.

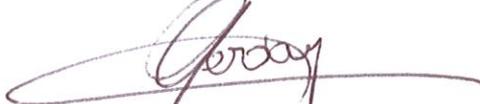
Fait à Toulouse, le 7 janvier 2019

La déléguataire,



Nathalie DELANGHE

Le déléguataire,



Matthieu GERDAY

La Présidente,



Corinne MASCALA